



**DEMANDE D'AUTORISATION D'ACCES AUX
PARCELLES AGRICOLES DANS LA ZONE INCENDIEE
DES MAURES – AOUT 2021**

A retourner par mail à : La Préfecture du Var
pref-cod@var.gouv.fr

Ce document vous permet de demander à la Préfecture une autorisation d'accéder à vos parcelles agricoles lors de la période d'interdiction due aux risques de reprise de feu.

Identifiez-vous

Nom et prénom, ou raison sociale :	
N° tél & port :	Email :
Adresse :	
N° SIRET :	
<input type="checkbox"/> Agriculteur <input type="checkbox"/> Double actif (agriculteur + autre(s) activité(s)) <input type="checkbox"/> Retraité	
Production :	
Contact obligatoire en cas d'urgence : NOM : Téléphone :	

Souhaite accéder aux parcelles agricoles suivantes situées en zone incendiées

<u>Période demandée</u> :
<u>Types d'intervention</u> : (nettoyage, accès bâtiment, préparation, vendanges)
<u>Situation des parcelles</u> :
Commune(s) :
.....
<u>Lieux-dits / Références cadastrales</u> :
.....
Nombre de personnes :

Fait le à
Signature :

Accord Préfecture / COD Le Tampon
